



Madame Agnès Pannier-Runacher
Ministre déléguée auprès du ministre
de l'Économie, des Finances et de la
Relance, chargée de l'Industrie
139 rue de Bercy,
75572 PARIS

Le 10 mai 2022

Objet : Demande d'application de l'article 7 de la loi n° 2021-1357 du 18 octobre 2021

Madame la Ministre,

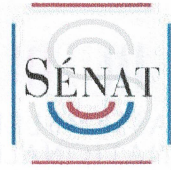
Jamais nos agriculteurs et nos industriels n'ont été autant sur le front pour garantir la souveraineté alimentaire et économique de la France.

La crise sanitaire, puis le choc d'inflation qui en est résulté et aujourd'hui la guerre en Ukraine éprouvent la capacité des acteurs économiques à faire face.

Plus que jamais, cette période d'incertitude nous oblige à faire preuve de créativité pour assurer la résilience de la chaîne d'approvisionnement des plus de cent millions de produits de grande consommation achetés quotidiennement par les Français (alimentaire, hygiène, détergents, cosmétique). C'est une mobilisation de tous les instants qui engage le gouvernement, les parlementaires de tous groupes politiques et l'ensemble des parties prenantes.

Durant ce quinquennat, le Parlement et le gouvernement se sont employés à mieux encadrer les pratiques de la grande distribution pour assurer la pérennité du tissu productif français. Les lois Égalim ont apporté des garde-fous nécessaires. Parmi eux, le Législateur a voulu mettre fin aux pénalités logistiques injustifiées et disproportionnées, par la loi sur la rémunération des agriculteurs (Égalim 2) adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Pourtant, malgré les difficultés que crée la situation extraordinaire que nous vivons, des taux de service de 99 ou 100 % et de lourdes sanctions logistiques contraires à la loi continuent d'être imposés aux fournisseurs, les privant de ressources financières essentielles et occasionnant des gaspillages.



C'est pourquoi nous appelons solennellement à la publication sans délai d'un guide, ou de lignes directrices, de la DGCCRF tel que le prévoit le nouvel article [L. 441-19 du Code du commerce](#). Ce document viendrait préciser qu'aucune pénalité logistique ne peut être imposée en l'absence de préjudice, que la charge de la preuve repose sur celui qui invoque le préjudice, qui doit en démontrer la matérialité, le montant, et établir le lien de causalité entre ce préjudice et le manquement contractuel du fournisseur.

Ce guide doit émaner de l'administration chargée de faire appliquer la loi, et non de la Commission d'examen des pratiques commerciales, qui a certes publié en 2019 une recommandation de bonnes pratiques en la matière, mais qui n'a ni vocation ni pour mission d'interpréter la loi.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien prêter à la présente, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'expression de notre haute considération.

Thierry Benoit
Député
Président de la commission d'enquête
sur les pratiques de la grande distribution

Laurent Duplomb
Sénateur
Président du groupe d'étude
sur l'agriculture et l'alimentation



Liste des cosignataires :

Jean-Michel Arnaud, Sénateur
Philippe Bas, Sénateur
Jérôme Bascher, Sénateur
Martine Berthet, Sénatrice
Annick Billon, Sénatrice
Jean-Marc Boyer, Sénateur
Gilbert Bouchet, Sénateur
Yves Bouloux, Sénateur
Carole Bureau-Bonnard, Députée
Laurent Burgoa, Sénateur
Jean-Noel Cardoux, Sénateur
Alain Chatillon, Sénateur
Patrick Chauvet, Sénateur
Marie-Christine Chauvin, Sénatrice
Marta de Cidrac, Sénatrice
Yves Daniel, Député
Mathieu Darnaud, Sénateur
Nathalie Delattre, Sénatrice
Yves Détraigne, Sénateur
Frédérique Descrozaille, Député
Philippe Dunoyer, Député
Dominique Estrosi-Sassone, Sénatrice
Yannick Favennec, Député
Françoise Férat, Sénatrice
Bernard Fournier, Sénateur
Fabien Genet, Sénateur
Béatrice Gosselin, Sénateur
Daniel Gremillet, Sénateur
Jean-Raymond Hugonet, Sénateur
Corinne Imbert, Sénatrice
Patrice Joly, Sénateur
Bruno Joncour, Député
Stéphanie Kerbarh, Député
Rodrigue Kokouendo, Député
Jacques Krabal, Député
François-Michel Lambert, Député
Marc Laménie, Sénateur
Martine Leguille-Balloy, Députée
Florence Lassarade, Sénatrice
Daniel Laurent, Sénateur
Gaël Le Bohec, Député
Jean-Claude Leclabart, Député
Didier Le Gac, Député
Dominique de Legge, Sénateur
Marion Lenne, Députée
Vivette Lopez, Sénatrice
Pierre Louault, Sénateur
Sereine Mauborgne, Députée
Graziella Melchior, Députée
Emmanuelle Menard, Députée
Franck Menonville, Sénateur
Bruno Millienne, Député
Paul Molac, Député
Jean-Baptiste Moreau, Député
Adrien Morenas, Député
Philippe Mouiller, Sénateur
Laurence Muller-Bronn, Sénatrice
Sylviane Noël, Sénatrice
Cyril Pellevat, Sénateur
Hervé Pellois, Député
Cédric Perrin, Sénateur
Evelyne Perrot, Sénatrice
Patrice Perrot, Député
Kristina Pluchet, Sénatrice
Marie Pierre Richer, Sénatrice
Didier Quentin, Député
Richard Ramos, Député
Olivier Rietmann, Sénateur
René-Paul Savary, Sénateur
Michel Savin, Sénateur
Laurent Somon, Sénateur
Agnès Thill, Députée
Jean-Claude Tissot, Sénateur
Laurence Trastour-Isnart, Députée
Stéphane Trompille, Député
Anne Ventalon, Sénatrice
Corinne Vignon, Députée
Martine Wonner, Députée